

fnars

Nous agissons pour l'insertion

RHÔNE - ALPES

**Monsieur Jean François CARENCO
Préfet de la Région Rhône Alpes
Hôtel de la Préfecture
103 rue Pierre Corneille
69003 LYON**

NOS REF. :
SR/2011.036
OBJET :

Lyon, le 10 mars 2011

Monsieur le Préfet de Région,

Suite à notre rencontre du 25 février dernier avec Monsieur PARODI en présence de l'URIOPSS et de l'UNAFO, nous tenions à le remercier pour ces échanges et à vous réaffirmer notre positionnement concernant la mise en œuvre de la refondation et les contraintes budgétaires de la région Rhône Alpes pour l'exercice 2011.

L'année 2010 a été particulièrement difficile pour nos associations du fait d'une baisse globale des enveloppes du programme 177 et malgré les engagements pris, des retards très importants dans le versement des crédits nécessaires pour assurer l'accueil et l'hébergement des publics en situation de précarité.

Pour 2011 Monsieur PARODI nous annonce un budget égal à celui réalisé en 2010 avec ces enveloppes complémentaires.

Depuis plus de trois ans, le fonctionnement des associations est remis en cause par des orientations budgétaires qui ne tiennent pas compte de l'augmentation en nombre et en qualité des besoins générés par l'accroissement de la précarité et des inégalités dans notre région.

Les politiques sociales engagées par le gouvernement sont peu lisibles et apparaissent sur le terrain en grande partie supplantées par des contingences d'ordre strictement économique, et ceci est aggravé par un contexte où les collectivités territoriales sont confrontées à des réformes de financements qui les conduisent à se recentrer sur leurs compétences obligatoires et donc à ne plus cofinancer certaines actions.

Notre secteur est en grande tension ce qui s'exprime dans différents mouvements récents. Les travailleurs sociaux sont de plus en plus confrontés à des situations difficiles, renforcées dans les périodes hivernales où les conditions d'accueil se précarisent et où l'accompagnement social se résume bien souvent à la gestion de conflit ou à la contention de la violence. Nos associations ont de plus en plus le sentiment de ne plus être des partenaires

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE **NOUS AGISSONS**

POUR L'INSERTION

ASSOCIATION RÉGIONALE FNARS RHÔNE - ALPES
13, RUE RAOUL SERVANT - 69007 LYON - TÉL 04 37 70 19 19 - FAX 04 72 71 43 92
<http://www.fnars-ra.org> SIRET 380 093 948 00020 - APE 913E

mais des prestataires de services dont les missions seraient centrées principalement sur la gestion budgétaire. Notre secteur est en difficulté car il est confronté à une perte de sens et de perspectives dans une affirmation constante du primat de l'économique et de la convergence tarifaire.

Notre fédération en Rhône Alpes a toujours affirmé sa volonté de s'engager dans une refondation de notre secteur, mais celle-ci doit être conditionnée par une véritable analyse des besoins tant au niveau qualitatif que quantitatif et ne doit pas être guidée par les seules contingences économiques. Ces contingences sont réelles mais nous sommes convaincus que quand il s'agit de priorité les moyens de financement existent et qu'ils peuvent être mobilisés, nous avons vu un exemple dernièrement dans l'annonce par le Président de la République d'une rallonge de 500 millions d'euros pour le domaine de l'emploi.

Pour notre fédération, il s'agit d'élaborer de véritables PDAHI qui reposent sur une réelle analyse des besoins et une évaluation qualitative de l'offre actuelle, ce qui n'est pas la réalité dans la production des PDAHI aujourd'hui.

En premier lieu, il conviendrait de préciser ce qu'on entend et attend du *logement d'abord*. Aujourd'hui dans notre région, même si de véritables efforts sont réalisés, et ils ne sont pas contestables, l'offre de logement très social n'est pas en mesure de couvrir les besoins et les demandes principalement dans nos agglomérations et dans certains départements, et ainsi de permettre une fluidité des parcours dans l'ensemble du dispositif.

Dans le même temps, on évoque que 30% des personnes hébergées en CHRS pourraient occuper un logement, si ce chiffre peut être retenu pour l'Ile de France, il n'a pas été validé en Rhône Alpes. Nous pouvons nous interroger sur la pertinence de cet indicateur quand on connaît l'organisation en flux des CHRS. Aujourd'hui nous ne disposons pas d'évaluation qui nous permettrait d'affirmer un nombre de places de CHRS trop important. La mission des centres d'hébergement est d'accueillir les personnes les plus en difficulté. Or l'on constate que les personnes accueillies dans nos structures ont de plus en plus de problématiques croisées et qu'elles nécessitent de plus en plus un accompagnement compétent et pluridisciplinaire.

Nous sommes certains que des améliorations sont possibles tant dans l'adaptation des réponses et dans l'accompagnement social que dans une meilleure répartition de l'offre sur les territoires.

Des dispositifs récents ont été mis en œuvre comme par exemple l'intermédiation locative sur l'ensemble des départements parfois sans de grandes analyses préalables. Quelle évaluation est faite de ces dispositifs après presque un an de fonctionnement ? La refondation prévoit la mise en place des SIAO, peut-on considérer qu'aujourd'hui dans notre région l'objectif est atteint ? Nous ne le pensons pas.

Nous constatons sur le terrain que les dispositifs reposent de plus en plus sur l'engagement souvent personnel des agents des services de l'Etat et des associations. Nous saluons le travail accompli dans nos départements par les DDCS en partenariat avec nos adhérents, mais force est de constater leur manque de moyen en personnel pour mieux soutenir les structures et accompagner la mise en œuvre des politiques sociales.

Dans ce contexte et cette dynamique de refondation engagée, nous ne pouvons accepter que les moyens alloués à la lutte contre les exclusions soient de fait réduits. L'accueil et l'accompagnement des personnes en grandes difficultés a un coût que ce soit en accueil de jour, en résidence d'accueil, en maison relais, en CHRS pour en assurer l'efficacité et l'efficacités et cela toute l'année.

Nous pourrions évoquer aussi les avis défavorables, parfois à l'opposé des avis de la région, donnés par le ministère du logement aux associations à leur demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage. En effet, cela conduira à terme les associations à ne plus pouvoir entretenir leur patrimoine ou à le céder. Cela contribuera de fait à fragiliser un secteur où l'associatif apportait sur les territoires, dans la diversité de ses projets, une réactivité et une créativité.

Nous demandons une vraie reconnaissance du travail de l'ensemble des acteurs qui accueillent, accompagnent et hébergent, en cessant de les culpabiliser, en leur permettant de travailler dans de bonnes conditions. Aujourd'hui nous estimons être en grande difficulté pour assurer nos missions.

Nous demandons un moratoire sur la restructuration de l'offre actuelle. En effet, le travail préalable d'analyse des besoins et de l'offre n'a pas été réalisé ou imparfaitement, ce qui ne nous permet pas d'avoir une vision claire de la construction d'un dispositif global. Celui-ci doit se construire à partir d'une réelle observation menée sur la base des données issues des SIAO départementaux.

Nous demandons que l'enveloppe régionale 2011 soit, dès aujourd'hui, revalorisée pour que celle-ci soit en mesure de financer l'ensemble des besoins actuels. La refondation doit être envisagée en intégrant l'ensemble des coûts humains, sociaux et économiques, voire même les éventuels transferts de coûts sur les associations ou sur les collectivités.

Ainsi, sauf à perdre le sens de notre mission, il faudrait être prudent et ne pas penser trop rapidement que ce nouveau dispositif permette les économies escomptées.

La FNARS s'est toujours engagée pour améliorer les conditions d'accueil des personnes exclues et réaffirme aujourd'hui sa volonté, avec vos services, de trouver des solutions permettant aux associations d'assurer leurs missions de service public d'hébergement et d'insertion dans des conditions dignes et respectueuses.

Nous sollicitons dans les meilleurs délais, Monsieur le Préfet de Région, une entrevue afin d'aborder avec vous nos sujets de préoccupation évoqués rapidement dans ce courrier.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet de Région, mes respectueuses salutations.

Patrick BÉDIAT,
Président

Copie aux Préfets de départements de la région Rhône Alpes
Copie à Monsieur PARODI, DRJSCS
Copie aux directeurs départementaux DDCS

